

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHEVAL-BLANC



NOTE DE SYNTHÈSE
SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 Décembre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-26 et L5211-1,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019

01 – DONT'ACTE DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-029 en date du 22 avril 2014 donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

Vu la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 17 décembre 2019 qui s'établit comme suit :

- **Décision du Maire MA-DEC-2019-055** du 3 décembre 2019 portant sur le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel AMETHYSTE avec la société SISTEC pour la gestion du cimetière du 01.01.2020 au 31.12.2022
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-056** du 5 décembre 2019 portant désignation de Maître Hélène BRAS, Avocate au Barreau de Montpellier, pour assister et représenter la Commune auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans le cadre du différend qui l'oppose au Préfet de Vaucluse quant à la mise en demeure de la société Durance Granulats de se conformer à la réglementation régissant son activité sur le territoire communal
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-057** du 10 décembre 2019 portant sur les avenants au marché de travaux d'aménagement et d'extension du Mas St Paul
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-058** du 10 décembre 2019 portant sur l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées du chemin du Moulin de Losque et mise en place de l'assainissement pour les projets de cantine et gymnase de Cheval-Blanc avec le Cabinet Tramoy.
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-059** du 11 décembre 2019 portant la construction d'une station d'épuration sur la commune avec le groupement représenté par l'entreprise SOGEA SUD HYDRAULIQUE
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-060** du 16 décembre 2019 portant sur le contrat avec A6 MEDIA – Offre internet Pro Fibre Orange
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-061** du 20 décembre 2019 portant sur l'avenant 1 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Chemin du Moulin de Losque et extension du réseau de desserte de la cuisine centrale avec le groupement représenté par l'entreprise Midi Travaux

**02 – MAISON DE SANTE
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FNADT
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2019-038 du 9 avril 2019 portant sur une demande de subvention à la Région dans le cadre de la création d'un pôle médical,

Considérant que le projet de pôle médical peut être envisagé aujourd'hui en Maison de Santé du fait des objectifs et de l'engagement des professionnels de santé répondant aux exigences afférentes à ce type d'établissement,

Considérant que l'Etat est susceptible de financer cette opération dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),

EST INVITE A

- **Approuver** la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT pour la création d'une maison de santé,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le plan de financement ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

**03 – MAISON DE SANTE
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU DSIL
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2019-038 du 9 avril 2019 portant sur une demande de subvention à la Région dans le cadre de la création d'un pôle médical,

Considérant que le projet de pôle médical peut être envisagé aujourd'hui en Maison de Santé du fait des objectifs et de l'engagement des professionnels de santé répondant aux exigences afférentes à ce type d'établissement,

Considérant que l'Etat est susceptible de financer cette opération dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local,

EST INVITE A

- **Approuver** la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la création d'une maison de santé
- **Approuver** le plan de financement ci-dessous,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le plan de financement ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

04 – OUVERTURES DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET VILLE 2020**Rapporteur : Joëlle PAUL****Le Conseil Municipal,****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le budget ville 2019,****Considérant** que, pour pouvoir assurer les paiements avant le vote du Budget primitif 2020, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits par anticipation au budget 2020,**Vu le projet d'ouverture de crédits** pour 2020 tel que présenté en séance,**Est invité à**

- **Approuver** l'ouverture de crédits par anticipation au budget 2020 telle que figurant ci-dessous,
- **Dit** que cette ouverture de crédits sera reprise au budget de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Opération 19 : Travaux de voirie			
article 2315 Installation matériel, outillage, programme de voirie	72 000	article 021 virement de la section de fonctionnement	84 000
Opérations non individualisées :			
article 2128 Autres agencements de terrain	2 500		
article 21318 Bâtiments publics	9 500		
TOTAL	84 000	TOTAL	84 000

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article 023 virement à la section d'investissement	84 000	Article 7311 contributions directes	84 000
Total	84 000	TOTAL	84 000

05 – ECHANGE DE TERRAINS LIENS / COMMUNE

Rapporteur : Christian MOUNIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du Mas St Paul et de la construction du foyer-logements Séniors par le groupe SFHE, il convient de procéder à un échange de terrains entre la Commune et les propriétaires indivis Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS.

Cet échange permettra entre autre de réaliser un cheminement piétonnier conforme à la réglementation reliant la voie communale n° 28 dite chemin des Cadenières, sur la parcelle cadastrée AO n° 1342 issue de la parcelle AO n°414.

Les parcelles concernées par l'échange sont les suivantes :

Propriété de la commune

Numéro de parcelle cadastrée AO n°1346 issue de la parcelle AO n° 412, superficie de 93 m2.

Propriété de Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS

Numéro de parcelle cadastrée AO n°1342 issue de la parcelle AO n°414, superficie de 80 m2.

Le Maire présente à l'assemblée le plan de situation et précise que cet échange a fait l'objet d'un bornage périmétrique établi par le Cabinet GEO-EXPERTS sis à Cavaillon.

Il précise en outre que cet échange de terrains se réalisera sans soulte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, Est invité à

- **Approuver** l'échange de terrains avec Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS dans les conditions précisées ci-dessus,
- **Approuver** que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre,
- **Approuver** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune,
- **Désigner** Maître Laurence CHABAS-PETRUCELLI, Notaire à Cavaillon, pour la rédaction et la régularisation des actes à intervenir,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

06 – CONVENTION DE SERVITUDES DE TREFONDS AVEC GRDF

Rapporteur : Michel FAUCHON

Dans le cadre des futurs travaux de construction de la cuisine centrale, il apparaît nécessaire de procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz.

Ces travaux nécessitent de passer une convention de servitude de tréfonds avec la société GRDF.

Les frais dudit acte restent à la charge exclusive de GRDF.

Le Conseil Municipal,

Est invité à

- **Approuver** la convention de servitude de passage et de tréfonds pour l'extension du réseau de gaz selon les conditions définies dans ladite convention.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

**07 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
DU PLU DE LA COMMUNE D'OPPEDE**

Rapporteur : Michel FAUCHON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-16 et L.132-11 et R153-4,

Vu le courrier de la commune d'Oppède en date du 20 décembre 2019 sollicitant l'avis de la commune de Cheval Blanc sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme au titre de la consultation des personnes publiques associées,

Vu la présentation faite par Monsieur le rapporteur en séance,

EST INVITE A

Donner un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oppède au vu du dossier transmis et ne présenter aucune objection.

08 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Christian MOUNIER

Vu la loi 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 2006.191 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération 2011-031 du 30 mars 2011 portant création d'un poste d'adjoint technique territorial non complet (30/35^{ème}),
Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020 par substitution à un poste d'adjoint technique à temps non complet,

**Le Conseil Municipal,
EST INVITE A**

- **Approuver** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet par substitution à un poste d'adjoint technique territorial non complet à compter du 1^{er} mars 2020,

Les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 frais de personnel,